

Lundi 02 novembre 2020

Confinement national #2 : Les mesures mises en place au PESMD

En application des consignes conjointes du ministère de l'Enseignement Supérieur (MESRI) et du ministère de la Culture, le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse de Bordeaux RESTE OUVERT dans le cadre fixé par décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans l'état d'urgence sanitaire de l'épidémie de covid-19.

Le PESMD met tout en oeuvre pour permettre à ses jeunes artistes musiciens et danseurs de traverser cette nouvelle épreuve avec courage et détermination et de bénéficier de la meilleure formation possible malgré ces circonstances exceptionnelles. Le PESMD continue ainsi d'assurer la continuité de sa mission de service public en maintenant le lien pédagogique avec ses étudiants et en adaptant les enseignements :

Formation initiale : DNSPM / DE musique et danse

- > L'ensemble des **cours théoriques** s'organisent à distance
- > Les **cours pratiques et master classes** de danse et de musique - pour lesquels la dématérialisation n'est pas possible et fait obstacle aux apprentissages - sont quant à eux réorganisés sur sites dans le respect des nouvelles règles sanitaires
- > Le **travail individuel d'instruments** pourra s'effectuer grâce au soutien de son partenaire, le conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, selon ses règles d'accueil en vigueur (modalités à venir)
- > Les **scènes publiques** du mois de novembre sont annulées ou reportées.

Formation professionnelle

- > **Stages et rencontres professionnelles** de novembre 2020 : annulés ou reportés à l'exception de la formation interne aux écoles de musique du Réolais, sur le thème de la «Motivation de l'élève», les 9 & 10 novembre
- > **VAE musique** session 19/20 : résultats des candidats au diplôme d'Etat de professeur de musique par la Validation des Acquis de l'Expérience diffusés courant novembre
- > **VAE danse** session 20/21 : résultats de la recevabilité au diplôme d'Etat de professeur de danse par la Validation des Acquis de l'Expérience communiqués courant décembre.

Accessibilité des locaux

Pendant le confinement, les locaux du PESMD sont accessibles aux personnels administratifs, techniques, aux enseignants et aux étudiants, dans le respect des consignes sanitaires actuelles.

Gardons le contact

Mobilisés afin de maintenir le lien avec les publics du PESMD, tous les membres de l'équipe permanente du Pôle, en télétravail ou sur site, restent joignables par téléphone et par courriel. En fonction de l'évolution de l'épidémie de COVID-19, nous vous tiendrons informés de la situation sur le site internet du Pôle ainsi que les réseaux sociaux.

#PRENEZSOINDEVOUS
#SOLIDARITÉ